

***Les territoires du communisme***  
***Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes***

Journées d'études 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009  
Université Paris 1

**L'Union socialiste communiste ou des dissidences  
municipales en banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres**

Pascal Guillot, pascalbruno.guillot@orange.fr  
Docteur en histoire contemporaine  
Université Paris 13

Si la dissidence – qu'elle prenne la forme d'une scission ou d'une exclusion – constitue, comme l'écrit Michel Dreyfus, « un élément fondamental de l'histoire du communisme »<sup>1</sup>, elle se manifeste en tout cas très précocement chez des élus, notamment des maires et conseillers municipaux de la banlieue parisienne. Aux élections municipales de 1919, les socialistes conquièrent vingt-quatre mairies en banlieue ; l'essentiel de ces municipalités adhère à la Troisième Internationale puis passe à la dissidence dès 1923. Sur les quatre-vingt communes du département de la Seine, une dizaine est administrée par des maires, adjoints et/ou conseillers généraux ayant adhéré à l'Union socialiste communiste, née en avril 1923 : André Morizet à Boulogne-sur-Seine ; Justin Oudin à Issy-les-Moulineaux ; Eugène Boistard au Pré-Saint-Gervais ; Charles Auray à Pantin et Alexandre Bachelet. On occulte pourtant délibérément cette appartenance partisane. Michel Dreyfus pose la question suivante : « Ces élus surent-ils élaborer une réflexion originale pour répondre aux problèmes de leur époque ? Une étude précise de l'action municipale de Morizet, Bachelet apporterait des éléments de réponse ».

Nous apportons quelques éléments de réponse, même si cela reste réducteur et frustrant : notre visite de lieux d'archives (Pantin, Issy, Saint-Ouen et Le Pré) nous a quelque peu déçus, car ces maires dissidents écrivent peu. Seul Morizet, le maire-intellectuel, est très prolifique, lié à de nombreux réseaux, homme de revues, journaliste. De même, les temporalités sont différenciées : l'étude, non seulement porte sur une courte période, mais surtout, la plupart de ces dissidents rejoignent la SFIO dès 1924 (Auray, Boistard, et Sabatier, maire de Bagnolet), sauf Morizet seulement en 1928 et Bachelet qui rejoint le PUP.

Ce parti d'intellectuels qui recherche une nouvelle unité de la classe ouvrière sans Moscou, veut s'imposer comme une composante déterminante de l'échiquier politique et surtout comme une force incontestable dans la gestion municipale en banlieue.

---

<sup>1</sup> DREYFUS (Michel), *PCF Crises et dissidences*, Editions Complexe, coll. Questions au XX<sup>ème</sup> siècle, 1990, 286p., p.47. Voir aussi la contribution du même auteur dans l'ouvrage collectif dirigé par Katherine Burlen. BURLÉN (K.) [dir.], *La Banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins 1900-1940*, Presses Universitaires de Vincennes, 1987, 302p.

Quel est le sens de leur ralliement de ces élus ? Marqués par une conception moralisatrice et techniciste de la politique, ils défendent les intérêts de la banlieue et aspirent à construire le Grand Paris ; enfin, leur gestion est marquée par le poids du symbolique, à l'instar du Parti communiste.

## Une conception moralisatrice et techniciste de la politique

Les dissidents de 1923 se montrent hostiles à la centralisation de leur parti, rétifs à la mise en application des vingt-et-une conditions de la Troisième Internationale. Une grave crise traverse le Parti communiste depuis son premier congrès tenu à Marseille en décembre 1921. Les rapports entre l'Internationale et le parti français, en particulier la fédération de la Seine – la plus importante du pays –, deviennent très conflictuels. Cette dernière regroupe des courants politiques antagoniques, en particulier la gauche pour laquelle l'Internationale doit diriger les partis communistes, sections d'une organisation mondiale, et le centre, courant d'hostilité à la centralisation de l'organisation communiste, pour lequel les partis communistes doivent conserver l'initiative de leur politique et de leur congrès. Malgré une reprise en main de la fédération de la Seine depuis mai 1922, celle-ci reste nettement divisée à la veille du congrès de Paris. Un mois avant ce congrès, de nombreux élus de la Seine, parmi lesquels les maires de Boulogne (André Morizet), d'Issy (Justin Oudin), de Pantin (Charles Auray), de Saint-Denis (Gaston Philippe), avec Marcel Cachin et Louis-Oscar Frossard, cosignent une déclaration publiée dans *l'Humanité* du 24 septembre et prétendent que la crise que traverse le parti est due à des « froissements d'amour-propre et des conflits d'ambition »<sup>2</sup>. La gauche du parti réagit vigoureusement à cette déclaration.

Quelques jours plus tard, l'exécutif de l'Internationale, dans son appel du 6 octobre, demande aux congressistes français de se prononcer nominalement par un vote spécial sur les vingt-et-un points approuvés par le II<sup>ème</sup> congrès de l'Internationale. Lors de ce congrès, qui ne dénoue pas la crise, le courant d'hostilité à la centralisation l'emporte de justesse et décide d'assumer seul la direction du parti. Le IV<sup>ème</sup> Congrès de l'Internationale, outre la défiance vis-à-vis des intellectuels, adopte une résolution extrêmement sévère sur la direction du PCF. Il demande que les éléments non révolutionnaires soient exclus du parti et proclame l'incompatibilité entre l'appartenance à la franc-maçonnerie, à la Ligue des droits de l'homme et l'appartenance au parti à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923. Désormais, chaque section nationale se doit d'adhérer aux vingt-et-une conditions de l'Internationale. Certes, aucun de nos élus n'est franc-maçon, ni membre de la Ligue, mais il signent par solidarité avec de nombreux élus de la Seine la déclaration du comité de défense communiste, formé au sein du parti en janvier 1923. Les signataires revendiquent « le libre choix de leurs représentants » et s'indignent du « centralisme arbitraire enlevant aux sections nationales le minimum d'indépendance nécessaire au fonctionnement sérieux d'un parti et à la conservation du prestige indispensable pour agir efficacement sur les masses prolétariennes [...], de toute possibilité de faire valoir de bas en haut la pensée des masses et du contrôle de bas en haut sur les hommes appelés à diriger le parti » et estiment que les décisions du IV<sup>ème</sup> Congrès remettent en cause « le sens critique et l'esprit de discussion »<sup>3</sup>. Bref, ils affirment leur désaccord sur le mode de fonctionnement du parti, et sur ses rapports de subordination avec l'Internationale. On retrouve dans ce comité, hormis Marcel Cachin, une grande partie des signataires de la déclaration du 24 septembre 1922.

---

<sup>2</sup> « Déclaration », *l'Humanité*, 24 septembre 1922.

<sup>3</sup> Fonds du Parti communiste français, ex Bibliothèque marxiste de Paris, bobine 28, annexe 5. Comité de défense communiste, déclaration non datée. *L'Egalité* du 17 janvier 1923 et *l'Humanité* du lendemain publient la liste des signataires.

Boulogne-sur-Seine, en janvier 1923, devient pour quelques jours le lieu de rencontre de tous les communistes, orthodoxes et dissidents. A la fois grande commune ouvrière, limitrophe de Paris et gérée par André Morizet, elle suscite forcément l'intérêt de la famille communiste. A la veille du Congrès national du Parti communiste dans cette ville - choix antérieur à la démission de Morizet -, les dissidents y tiennent leur réunion inaugurale le 20 janvier. Le PCF fait apposer sur les murs de la ville une affiche sur laquelle il dénie à la municipalité et à Morizet le titre de "communiste", et qualifie le PCU de "parti bourgeois". Sur les trente-six conseillers municipaux de Boulogne, trente-et-un se solidarisent avec Morizet, pas nécessairement en adhérant au nouveau parti, mais en validant les choix du maire. Le PCF revendique sept conseillers qui seraient restés fidèles au parti, mais deux d'entre eux démentent et tiennent à adresser par des missives adressées au maire, leur fidélité et leur volonté de poursuivre l'œuvre accomplie avec lui. La section du PCU réagit très vivement à l'affiche du PCF, en s'adressant à ses "camarades ouvriers". Elle dénonce un "PC ivre de passion divisionniste, qui a exclu quelques-uns des leurs [*dont Morizet, précise-t-on*], parce que ces derniers n'admettaient pas les consignes imposés par des comités occultes et refusaient d'abdiquer leur droit de discuter dans le Parti"<sup>4</sup>.

Tandis que Frossard est annoncé à cette réunion, le communiste Léon Werth se présente comme contradicteur au nom du parti. *L'Humanité* rend compte à sa manière de la rencontre : "Un solide barrage, sous le commandement de Morizet en personne, leur interdit l'entrée de la salle. Frossard, interpellé par Rieu, pâlit, blémit et balbutia de lamentables excuses : «Je ne suis pas des organisateurs de la réunion». Les dissidents dernière cuvée ont peur de la contradiction. On saura bien la leur imposer"<sup>5</sup>. Lors de son Conseil national, le PCF se réjouit de la situation, et un autre rapport du secrétariat fait état d'un parti recomposé et uni : "Les résultats sont excellents [grâce à] une tenue morale parfaite. Le scandale des travaux désordonnés du Congrès de Paris a été effacé et les résolutions de l'Internationale ont été adoptées à l'unanimité"<sup>6</sup>. Mais les adhérents du PCU, puis de l'USC - depuis avril 1923 -, tiennent à affirmer clairement leur identité communiste : "Communistes, nous étions, communistes nous resterons. Notre programme demeure le même : celui de Tours. Le monopole du communisme n'appartient à personne. Nous sommes le nombre et la force, et le communisme, à Boulogne, c'est nous"<sup>7</sup>. Ils mettent en avant leur volonté de "conserver au prolétariat" des mairies qu'ils ont conquises.

En fait, l'USC, avec ses cinq mairies (Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Le Pré Saint-Gervais, Pantin, Saint-Ouen) veut s'imposer comme une composante déterminante de l'échiquier politique, et surtout comme une force incontournable dans la gestion municipale en banlieue, en particulier face au PCF : "Dans la banlieue, c'est nous les résistants qui possédons la force dominante"<sup>8</sup> écrit Morizet en mai 1923. Cette quête de la légitimité vis-à-vis de la classe ouvrière se conquiert dans la bonne gestion des municipalités passées à l'USC. En contrepoint, même si l'USC ne met jamais en cause la gestion des municipalités communistes (SFIC), elle attaque quelques conseillers généraux dans leur action concrète. Ainsi, dès 1923, une campagne menée par Morizet vise à discréditer l'action du conseiller communiste Jules Couergou, rival sur le terrain conquis, "protecteur officiel des Pandores [...] qui n'a jamais rien

---

<sup>4</sup> *Id.*, D 20b, "A nos camarades ouvriers", Parti communiste unitaire, section de Boulogne et Billancourt, non daté.

<sup>5</sup> "Les débuts du PUC", *l'Humanité*, 20 janvier 1923.

<sup>6</sup> *Idem*, rapport n°4 du secrétariat du Parti français au Comité exécutif sur le Conseil national du Parti, non daté.

<sup>7</sup> AMBB, D 20b, "A nos camarades ouvriers", Parti communiste unitaire, section de Boulogne et Billancourt, non daté.

<sup>8</sup> A.M., "Procédure unitaire", *l'Egalité*, n°20, 30 mai 1923. Comme *l'Humanité*, *l'Egalité* comporte la première lettre de l'article défini éliidé en minuscule. Il convient de noter le caractère éphémère de ces municipalités gérées par l'USC. Le maire du Pré, Eugène Boistard, rejoint le Parti socialiste dès le mois de juillet 1924.

fait, rien et rien"<sup>9</sup>. L'organisation des groupes dissidents s'effectue rapidement, en particulier au PCU. Ce dernier se dote d'une organisation calquée sur celle du PCF, et le Comité directeur devient un Comité central, auquel Morizet appartient dès 1924. Surtout, le parti se dote d'un journal, *l'Egalité*, dès le mois de janvier 1923.

Dès lors se constitue en avril 1923 à Boulogne-sur-Seine l'Union socialiste communiste, émanation de l'Union fédérative des travailleurs socialistes et du Parti communiste unitaire autour de Louis-Oscar Frossard. Avant que ne se forme le groupe de dissidents autour de Louis-Oscar Frossard, un autre groupe se constitue autour de Charles Auray, de Pierre Brizon, d'Henri Sellier, et de Raoul Verfeuil, et fonde le 24 décembre 1922 à Dijon l'Union fédérative des travailleurs socialistes. Au Parti communiste unitaire de Frossard adhèrent essentiellement des intellectuels : les avocats Henry Torrès, Maurice Juncker ; les professeurs Charles-André Julien, Félicien Challaye, franc-maçon ; le journaliste Victor Méric ; le dessinateur Henri-Paul Gassier, et des élus de la Seine, maires comme Morizet de communes de la banlieue parisienne : Charles Auray, maire de Pantin ; Alexandre Bachelet, sénateur et maire de Saint-Ouen<sup>10</sup> ; Justin Oudin, maire d'Issy-les-Moulineaux.

*L'Egalité*, périodique hebdomadaire de six pages, paraît dès le 17 janvier 1923. Son titre fait référence explicitement à l'organe du marxisme révolutionnaire fondé par Jules Guesde à la fin du siècle dernier, car le journal veut se rattacher "à toute la tradition éprouvée et glorieuse du socialisme français"<sup>11</sup>. Se voulant un "journal d'unité communiste", véritable acte de naissance public du PCU, il a pour directeur politique l'ancien secrétaire général exclu du PCF et cofondateur du PCU, Louis-Oscar Frossard. Pendant près d'un an et demi - le dernier numéro paraît le 7 mai 1924 (n°67) -, à la fois en tant qu'organe du PCU puis de l'Union socialiste communiste, mais aussi en tant que journal d'informations générales prétendant rivaliser avec *l'Humanité* - d'où son aspiration à une périodicité quotidienne -, avec une rubrique culturelle dense, il bénéficie d'un large écho auprès de militants désorientés par la nouvelle politique du PCF et auprès d'intellectuels de gauche. Mais ne disposant pas d'un lectorat de masse, il souffre de difficultés financières pérennes, malgré les nombreux appels à souscription<sup>12</sup>. Même s'il revendique un tirage de 70 000 exemplaires pour le numéro spécial consacré au Premier Mai, il doit réduire sa pagination de six à quatre pages dès fin mai 1923. Si la plupart des leaders du PCU écrivent dans *l'Egalité*, on y retrouve plus régulièrement tous les journalistes professionnels ou dessinateurs qui collaboraient les années passées à *l'Humanité* ou dans la presse jugée subversive et bourgeoise par l'Internationale, notamment *La Vague* ou *Le Merle blanc*.

Henri-Paul Gassier, Victor Méric, Georges Pioch, Robert Tourly et André Morizet font partie de ceux-là et se retrouvent. Toujours révoqué de son mandat électif, ce dernier dispose de davantage de temps et il écrit son premier article - qui renoue avec ses campagnes de *l'Humanité* contre la presse vénale - dans l'hebdomadaire dès le numéro trois. Intitulé "Où sont passés les «piqués» ?", il s'en prend à la presse inféodée aux milieux économiques ou au gouvernement. Les dissidents préfèrent revenir à l'époque antérieure où ils défendaient les principes du socialisme révolutionnaire. Ainsi, Morizet évoque avec une certaine nostalgie "l'ardeur révolutionnaire et la vigueur juvénile" de l'entre-deux-siècles et se complait à décrire la trajectoire d'intellectuels attirés par le mouvement syndicaliste, qui se retrouvent aujourd'hui à ses côtés dans la dissidence :

---

<sup>9</sup> AMBB, tract du Comité d'Union socialiste (USC), "Nos adversaires", élections municipales du 3 mai 1925.

<sup>10</sup> Contrairement à ce qu'affirme Michel Dreyfus dans son ouvrage *PCF. Crises et dissidences*, (p.20), Morizet n'est pas encore sénateur quand il adhère au PCU, il devient sénateur en 1927.

<sup>11</sup> Frossard (Louis-Oscar), "Qui nous sommes ?", *l'Egalité*, 17 janvier 1923.

<sup>12</sup> A plusieurs reprises, à partir du n°18 (16 mai 1923), *l'Egalité* se déclare "en danger" et ajoute : "Nous poussons un cri d'alarme". A partir d'août 1923, le journal se constitue en société anonyme, doté d'un capital de 400 000 francs, et émet 2 390 actions de cent francs.

« Nous étions alors quelques «intellectuels» (méprisables et honnis) qui aidions [les dirigeants de la CGT] qui les aidions du dehors car nous avons trop d'honnêteté pour vouloir -n'étant pas manuels- entrer dans la CGT par des voies détournées. Notre revue *Le Mouvement socialiste* a puissamment aidé l'effort que poursuivait *La Voix du Peuple* [l'organe de la CGT]. L'unité du Parti se faisait mais avec la crainte que le réformisme jaurésiste puisse oblitérer le sentiment révolutionnaire [...]. Pour résister à l'entraînement, nous avons fondé l'hebdomadaire *L'Avant-Garde*, notre équipe avait besoin d'un coup d'épaule de la CGT, puis par réciprocité, nous apportions notre concours à leur petit journal *Action Directe* »<sup>13</sup>.

Cette mise en perspective historique et égotique révèle à la fois la difficulté de Morizet à surmonter une dissidence vécue comme un échec et simultanément la quête d'un retour aux sources du socialisme.

Durant toute l'année 1923, les élus municipaux dissidents, en quelque sorte maires-intellectuels (Alexandre Bachelet est enseignant, Charles Auray est comptable, André Morizet journaliste et homme de revues) stigmatisent l'indifférence et le fatalisme de la classe ouvrière face aux événements politiques du pays, c'est pourquoi ils jugent indispensable l'éducation politique du peuple. La plupart des articles publiés dans *l'Egalité* par Morizet véhiculent une charge moralisatrice et condescendante envers le peuple, révélatrice de la position sociale de Morizet et d'une posture typique de la bourgeoisie intellectuelle visant à éclairer le peuple ; ils reprennent en grande partie les thématiques développées au début du siècle par l'auteur. Ainsi blâme-t-il : « l'indifférence de la classe ouvrière, le j'menfoutisme des travailleurs. La France est un malade qui a perdu trop de sang et qui ne réagit plus. Poincaré peut occuper la Ruhr, ruiner le pays, entraver le rétablissement de la paix, on vit tout de même, tant bien que mal. Ne nous faisons pas de bile, et courons au cinéma. Telle est la morale de la classe ouvrière »<sup>14</sup>.

Morizet se refuse même à convoquer ses administrés à une réunion de compte rendu de mandat en mai 1924 au vu de l'expérience de 1919 et de l'atonie du peuple : "Le peuple, si souvent sévère pour ses mandataires lorsqu'ils affrontent de nouveau son verdict, se désintéresse complètement de leur gestion tant qu'elle est en cours"<sup>15</sup>. Plus largement, il considère que toutes les réunions publiques se réduisent à "des comédies ridicules"<sup>16</sup>. Morizet impute cette situation à trois facteurs : le défaut de culture générale et d'éducation politique du peuple, la dérive politicienne des syndicats et surtout le déficit d'unité de la classe ouvrière.

Même s'il juge les réunions publiques "inutiles" car on y prononce des discours devant des auditoires de hasard - contrairement aux conférences prononcées devant un auditoire sélectionné -, il considère qu'il faut néanmoins y recourir et se résigner à l'éloquence en raison de la faiblesse de la lecture dans le peuple en France. Encore une fois, il s'exprime avec un net mépris : "Si on ne servait pas aux militants une pâtée toute mâchée, ils ignoreraient les choses les plus élémentaires, car ils apportent si peu d'empressement à s'instruire par leurs moyens propres"<sup>17</sup>. Selon lui, l'immaturité politique du peuple provient de son défaut de formation, et Morizet invite les leaders syndicaux et politiques à une tâche d'éducation et d'endoctrinement du prolétariat. Lui-même, depuis les débuts de son engagement, se veut un homme de propagande qui propulse du mot d'ordre sans s'encombrer de trop longues démonstrations, un pédagogue, soucieux de rester accessible. Morizet s'insurge contre la multiplication des

---

<sup>13</sup> A.M., "Premier-Mai d'autrefois et d'aujourd'hui", *l'Egalité*, n°16, 1er mai 1923.

<sup>14</sup> A.M., "Avant les élections, est-ce le réveil ?", *l'Egalité*, n°59, 13 février 1924. Voir aussi "Le Français paiera", *l'Egalité*, n°10, 21 mars 1923.

<sup>15</sup> *Le Progrès*, entretien avec A.M., 19 mai 1924.

<sup>16</sup> A.M., "Médiocres corridas", *l'Egalité*, n°14, 18 avril 1923.

<sup>17</sup> *Ibid.*

organisations qui défendent les mêmes revendications : trois partis, deux CGT, deux Associations républicaines d'anciens combattants (ARAC), atomisation que Morizet appelle "la dingoterie générale". Or, la division réduit l'efficacité des organisations, voire les rend impuissantes et contribue à renforcer le patronat : "L'essentiel, c'est d'être nombreux [...]. Or, tant que nous resterons dans cet état-là, la bourgeoisie française n'a pas besoin de se gêner et le capitalisme allemand peut saigner le prolétariat d'Allemagne. Avouez qu'ils seraient bien bêtes. Presqu'aussi bêtes que nous"<sup>18</sup>. Selon Morizet, sans reconstitution de l'unité de la classe ouvrière, aucune perspective politique alternative ne peut s'ouvrir, mais l'éducation des militants et la démocratie dans le parti constituent les deux conditions d'un regroupement des forces ouvrières.

Pour que la classe ouvrière "retrouve son bon sens et sa santé morale"<sup>19</sup>, pour qu'enfin les manifestations du Premier Mai ressemblent une masse importante de travailleurs, Morizet imagine que la seule solution passe par la reconstitution de l'unité des syndicats et des partis de gauche autour de mots d'ordre clairs et mobilisateurs : "Le seul cri qui corresponde à l'heure stupide où nous vivons, c'est celui qui permettra de retrouver les journées triomphales d'antan et de reprendre la marche vers la victoire future : Unité ! Unité ! Unité !"<sup>20</sup>. Selon Morizet, l'unité ne peut se reconstituer au départ que par la création d'une organisation nouvelle et par l'élaboration d'une charte. En avril 1923, la création de l'Union socialiste communiste semble répondre à cette visée de l'unité. Morizet, délégué par le PCU, apporte à l'Union fédérative socialiste (UFS), lors de son congrès, le salut fraternel de son organisation. Désormais, l'UFS et le PCU proclament à leurs congrès respectifs la nécessité de la fusion. Le Congrès des deux organisations qui la réalise a lieu encore une fois à Boulogne-sur-Seine et symboliquement le 30 avril, la veille du défilé syndical et à quelques jours d'échéances électorales. Ainsi naît le Parti socialiste communiste, qui par souci de l'unité et de la volonté de ne pas singer les deux organisations existantes s'appelle Union socialiste communiste. Morizet voit en cette naissance la réapparition d'un véritable "parti des travailleurs" capable d'entraîner le plus grand nombre d'ouvriers à résister au poincarisme et plus largement au système capitaliste.

Toutefois, l'USC - qui ne revendique que dix mille adhérents - ne se fait aucune illusion sur sa capacité à rassembler au-delà de ses intellectuels et des ouvriers déçus tant par le PCF que par le PS. Au moment où s'affaiblit le socialisme à travers le monde et où s'évanouit toute perspective de révolution mondiale après l'échec allemand, l'USC espère couvrir le champ laissé vierge entre le réformisme et le communisme centraliste, mais son implantation se limite surtout à la banlieue parisienne, et une grande partie de la classe ouvrière méconnaît même son existence. Ainsi, dès le 29 avril, Georges Pioch, au nom de l'USC, adresse une lettre au PS et au PCF pour "le regroupement rapide de toutes les forces révolutionnaires, l'union organique étant désormais possible et facile"<sup>21</sup>. Pourtant, les relations avec les deux organisations demeurent conflictuelles, en particulier avec le PCF, dont la plupart des leaders de l'USC sont issus. Bien que l'USC demeure attachée à trois postulats fondamentaux : lutte des classes, conquête révolutionnaire du pouvoir et dictature du prolétariat<sup>22</sup> - les mêmes que le PCF -, sur des questions ciblées et limitées dans le temps, l'USC et le PS SFIO agissent ensemble : ainsi, à l'occasion de la célébration de la Semaine sanglante, ils créent un comité électoral d'union ouvrière pour l'amnistie dont tous les maires en exercice ou révoqués USC de banlieue font partie (Charles Auray, Alexandre Bachelet,

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> A.M., "Premier-Mai d'autrefois et d'aujourd'hui", *l'Egalité*, n°spécial, 1er mai 1923

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> D'après *l'Egalité*, n°17, 9 mai 1923.

<sup>22</sup> Voir Frossard (Louis-Oscar), "Evolution ou révolution", *l'Egalité*, n°25, 11 juillet 1923. Dans cet article, Frossard rappelle la doctrine politique de l'USC, présentée fin avril lors du congrès inaugural de Boulogne.

Jules Henripré - qui remplace Morizet -, Morizet et Justin Oudin). En revanche, les attaques à l'encontre de la SFIC se poursuivent. Au-delà des critiques originelles sur le "centralisme oligarchique" de Moscou, on cherche à la discréditer par tous les moyens : on l'accuse de mener "une politique de division et de haine" en la qualifiant régulièrement de "parti moscoutaire" ; on vilipende le secrétaire général et conseiller municipal de Paris Louis Sellier de collaborer à la "presse financière"<sup>23</sup>. Au moment où le PCF promeut l'idée d'un Bloc ouvrier et paysan, les rédacteurs de *L'Egalité* rappellent que grâce aux désistements de l'USC au second tour le Parti communiste peut diriger certaines communes, comme le Kremlin-Bicêtre, mais qu'ailleurs, le Bloc ouvrier se limite à une formule et non pas à des actes concrets. Morizet prend une part active à cette critique du communisme orthodoxe à partir de fin mai en se limitant à la presse, sans pour autant attaquer personnellement Marcel Cachin, contrairement aux autres rédacteurs de *L'Egalité*. Morizet évoque "les bluffs systématiques de *L'Humanité*"<sup>24</sup> ou encore "Notre pauvre journal nous sert tant de sottises malpropres"<sup>25</sup>.

La fédération de la Seine de l'USC se divise fortement quant au type d'alliance à contracter. Au nom de la section de Suresnes, Henri Sellier, qui dit "ne pas avoir pour les communistes la phobie de certains [à l'USC], car il ne suffit pas d'être communiste pour être un coquin ou un imbécile", se prononce plutôt en décembre 1923 pour une fusion avec le PS "où l'air n'est pas assez pur, mais il faut ouvrir les fenêtres"<sup>26</sup>. Néanmoins, un manifeste courtois publié dans *L'Humanité* du 15 décembre reconnaît l'USC comme un parti prolétarien au même titre que le PCF et invite l'organisation à former le Bloc ouvrier et paysan avec elle. Frossard réagit positivement, "préférant la scarlatine au choléra"<sup>27</sup>, et accepte le cahier de revendications du PCF, même s'il le juge imprécis, et exige des éclaircissements quant à l'exercice du métier de journaliste et à l'application des décisions du IV<sup>ème</sup> Congrès mondial. Finalement, au Congrès fédéral de la Seine de l'USC au Pré-Saint-Gervais, - présidé par le maire de la commune Eugène Boistard - , quelques jours plus tard, prenant acte de l'intransigeance du PCF à son Conseil national, une motion Sellier-Frossard se propose d'engager des pourparlers avec la SFIO : "Ce parti (SFIO) glisse à droite depuis Tours. Il n'appartient qu'à nous de le faire réagir contre cette tendance [...]. Le scandale de l'heure actuelle, c'est cette division de la classe ouvrière. Il faut la faire cesser "<sup>28</sup>. Elle recueille soixante voix contre cinquante-et-une à la motion Paul Louis/Dondicol (qui souhaite engager des pourparlers sur la base de la charte d'Amsterdam et de la déclaration de Boulogne), et dix-neuf abstentions.

Le Congrès national de l'USC à Saint-Ouen, présidé par le maire-adjoint de la commune Alexandre Bachelet - élit fin décembre Justin et Morizet membres titulaires du Comité central. Ce dernier expose son point de vue seulement en février 1924 dans *L'Egalité* alors que rien n'est définitivement tranché. Considérant qu'enfin la classe ouvrière a pris conscience de la vie chère et des lois antisociales et que son indifférence a cessé - comme le prouvent entre autres les inscriptions massives sur les listes électorales - le journaliste considère que l'USC doit rompre son isolement pour se mêler à la bataille électorale, et, en prenant toutes les précautions oratoires nécessaires, il exprime encore une fois sa volonté de suivre la majorité de l'USC sans formuler explicitement le type d'alliance souhaitée :

---

<sup>23</sup> Louis Sellier participe à la *Revue d'Habitations à Bon Marché*, à laquelle collaborent Louis de Bourbon, Edouard Herriot et l'abbé Lemire.

<sup>24</sup> A.M., "Procédure unitaire", *L'Egalité*, n°20, 30 mai 1923.

<sup>25</sup> A.M., "A propos d'une manifestation", *L'Egalité*, n°23, 20 juin 1923.

<sup>26</sup> Sellier (Henri), "Pour refaire l'unité", *L'Egalité*, n°51, 12 décembre 1923.

<sup>27</sup> Frossard (Louis-Oscar), "Bloc ouvrier ? Comment donc !", *L'Egalité*, n°52, 19 décembre 1923.

<sup>28</sup> *L'Egalité*, Congrès fédéral de la Seine, n°52, 19 décembre 1923.

« Je ne prêche ni pour le Bloc des gauches ni pour le Cartel. Depuis vingt-huit ans que je milite, j'ai toujours combattu les alliances, et je ne crois pas être suspect de tendresse pour les alliés qu'on nous offre aujourd'hui. Mais il y a des heures où il faut choisir. Notre USC est le seul des Partis ouvriers qui veuille passionnément la reconstitution de l'unité. Si le réveil se produit [...], ne pas s'associer au mouvement, c'est signer notre arrêt de mort, c'est tuer notre Parti. Faut-il abdiquer par respect pour les formules ou faire fléchir les formules devant l'intérêt ouvrier ? »<sup>29</sup>.

Finalement, face au mutisme d'un PCF se bolchévisant et s'ouvriérisant, et face au choix de la SFIO en faveur du Cartel des gauches, l'USC décide lors d'un Congrès extraordinaire de mener la bataille des élections législatives de mai 1924 sous ses propres couleurs, mais la situation varie selon le contexte local. Dans le quatrième secteur de la Seine, sur la liste de Cartel des gauches « d'unité ouvrière et socialiste » -, composée de dix-neuf candidats figurent cinq membres de l'USC - Charles Auray, Alexandre Bachelet, Louis-Oscar Frossard, Raoul Verfeuil, et André Morizet ; cinq socialistes SFIO, parmi lesquels Jean Longuet et Pierre Laval ; un socialiste indépendant ; cinq radicaux socialistes ; un républicain socialiste ; et deux socialistes français. En fait, se reconstitue en grande partie la liste présentée sous l'étiquette "socialiste unifiée" aux élections législatives précédentes. Battre le Bloc national au pouvoir constitue leur premier objectif, devant toute autre considération.

Les élections municipales suivantes ont lieu les 3 et 10 mai 1925. Outre le retour au mois habituel, le souci de ne pas fixer la consultation en même temps que les élections législatives de mai 1924 conduit à différer la date de celles-ci. Souvent, comme aux élections législatives, radicaux, républicains socialistes et socialistes figurent ensemble sur des listes de Cartel. Les maires dissidents tentent de faire comprendre à leurs administrés leur refus ainsi que celui des conseillers de la majorité municipale d'adhérer à l'une des deux organisations politiques dominantes de la gauche, les Partis socialiste et communiste en affirmant leur volonté d'indépendance :

« Ils n'adhèrent ni au Parti communiste, ni au Parti SFIO. Ils se rattachent [...] à un petit groupe qui attend que se reforme un Parti unifié pour y entrer. Entre les négations stériles des uns et l'opportunisme des autres, ils ne choisissent pas. Fidèles au vieil idéal de Jaurès, de Guesde et de Vaillant, ils restent indépendants des consignes mystérieuses de Moscou, comme des liens gouvernementaux. Moscou les a exclus. MM. Millerand et Poincaré ont révoqué le maire de Boulogne [...] »<sup>30</sup>.

Les quatre magistrats municipaux espèrent compter sur l'apport des candidats communistes au second tour. Conformément aux décisions du IV<sup>ème</sup> Congrès du Parti communiste à Clichy en janvier 1925, la tactique aux élections municipales consiste à proposer aux socialistes, "lorsque la réaction sera un danger", d'établir après le premier tour une liste commune proportionnellement aux voies obtenues. Or, les maires refusent d'intégrer des communistes sur leur liste, considérant que la clairvoyance des ouvriers suffira seule à élire sa propre liste. Sur une affiche électorale et un tract respectivement intitulés "Achevons la victoire" et "En avant, contre la Réaction", Justin Oudin dit ne pas avoir voulu laisser quelques sièges aux communistes "parce que cela ne renforcerait pas notre position [...]". Composer une liste unique, aujourd'hui, ce serait pour nous faire aux communistes une charité, ce serait pour eux pratiquer un chantage. Ni notre dignité ni la leur ne sauraient s'accomoder d'une semblable opération<sup>31</sup>. Globalement, en banlieue, face à un recul de la

<sup>29</sup> A.M., "Avant les élections. Est-ce le réveil ?", *l'Egalité*, n°59, 13 février 1924.

<sup>30</sup> Archives municipales de Pantin, 3 K 34.

<sup>31</sup> *Ibid.*, et "Achevons la victoire", affiche, non datée.

droite -général dans le pays-, la SFIO et l'USC détiennent désormais vingt-et-une des soixante-dix-neuf communes de la Seine -gagnant sept municipalités-, mais le Parti communiste y élargit aussi son audience de six à neuf.

De toutes façons, les élus municipaux de l'USC ne doutent jamais de la confiance des électeurs, et ne se soucient pas d'associer la population à leurs prises de décision. Il se disent toujours "tranquilles" -adjectif récurrent utilisé à chaque consultation-, et considèrent qu'une confiance réciproque s'est définitivement établie entre eux et leurs administrés : "Nous avons considéré que nos électeurs nous faisaient confiance"<sup>32</sup>. Les municipalités se contentent d'imprimer un compte rendu de mandat à la veille de chaque consultation électorale, mais n'établissent aucun "rapport original avec la population"<sup>33</sup> : l'organisation traditionnelle en commissions subsiste, tandis que la transparence des séances du conseil municipal n'est pas assurée et que la commune se dote d'un bulletin municipal - où les maires interviennent peu - de dimension modeste et de diffusion étroite. Cette manière d'agir émeut une délégation du soviet de Moscou, en visite à Issy et à Boulogne en 1925. Le président-adjoint du soviet, dans un discours prononcé à la mairie d'Issy, déclare : "Ce qui nous différencie, ce sont nos méthodes d'administration, tandis qu'ici tout repose sur l'initiative personnelle de ceux qui administrent, nous nous attachons, nous, à faire appel à la masse des travailleurs pour les intéresser dans toutes les questions d'hygiène et de bien-être général". Il cite même des chiffres spectaculaires, qui participent de la propagande officielle du régime soviétique : "En tout, Moscou compte comme membres des commissions municipales, ou comme personnel communal, 32 000 personnes"<sup>34</sup>. Certes, le fonctionnement des institutions municipales, en France, ne laisse aucune place à une démocratisation de l'exercice du pouvoir communal, mais ni l'USC ni la SFIO ne rompent avec cette manière d'agir. Au contraire, pour ces élus, en raison d'un processus de spécialisation des tâches et des fonctions ainsi que de division du travail politico-administratif, l'exercice des fonctions édiliciaires relève d'une compétence et d'un savoir(-faire) auxquels seule une minorité de techniciens peut parvenir, et même parfois un seul homme. En fait, une véritable "science communale" émerge durant les années 1920. Alexandre Bachelet et André Morizet soutiennent que l'administratif doit prendre le pas sur la politique. et prennent pour modèle le bourgmestre allemand nommé pour douze ans et renouvelable à vie, alliance réussie entre savoir et pouvoir :

« Les fonctions municipales ont cessé d'être ce qu'elles étaient avant tout : des fonctions honorifiques qu'on pouvait confier en toute sagesse à n'importe quel personnage reluisant. Elles tendent de plus en plus à devenir professionnelles [...]. Nous ne sommes peut-être pas éloignés du jour où les maires français seront, comme les bourgmestres allemands, des fonctionnaires de carrière, choisis par le conseil municipal, élus pour exercer dans la ville le métier auquel un apprentissage les aura préparés ».

Il pense cette professionnalisation comme indispensable, parce que "l'administration des villes devient de plus en plus technique, leur urbanisation relevant de plus en plus de la science et de l'art"<sup>35</sup>. C'est pourquoi les ces élus considèrent que la gestion édiliciaire constitue

---

<sup>32</sup> Justin Oudin, « A mes concitoyens », mai 1924.

<sup>33</sup> FOURCAUT (Annie), "La municipalité communiste" (chapitre VI), p.696, in *La banlieue rouge*, thèse de IIIème cycle, sous la dir. de DROZ (Jacques) et PROST (Antoine), Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1983, 877p. Voir aussi FOURCAUT (Annie), *Bobigny, banlieue rouge*, Editions ouvrières/PFNSP, Paris, 1986, 215p. Annie Fourcaut évoque ces "difficultés [des municipalités communistes] à établir des rapports nouveaux avec la population". Cette difficulté est d'autant plus profonde chez les socialistes.

<sup>34</sup> AMBB, D 16a et D 20b, discours prononcé par Lioubimoff, président-adjoint des Soviets de Moscou, mairie de Boulogne, 9 novembre 1925.

<sup>35</sup> A.M., "Le Troisième Congrès International des Villes", *La Nouvelle Revue Socialiste*, n°1, 5 décembre 1925, p.5-12.

une tâche à part entière, nécessitant une rémunération précise. Dès leur prise de fonction en janvier 1920, les maires du Pré Saint-Gervais, de Boulogne, d'Issy (ainsi que de Montreuil et de Levallois-Perret) font voter par leur conseil municipal des frais de représentation du maire d'un montant de 20000 francs car "l'importance d'un certain nombre de communes de la banlieue parisienne oblige les maires à se consacrer exclusivement aux affaires communales"<sup>36</sup>. Ces élus ne cessent de défendre ce principe de frais de représentation des maires, et cherchent à l'élargir à toutes les communes par la voie législative. De la même manière, désormais, la ville, pour être gérée, nécessite d'être étudiée et comme l'administration des villes impose "la connaissance d'une science"<sup>37</sup>, l'existence de véritables écoles de maires, et même d'un enseignement spécifique s'impose. Des structures politiques, comme l'Union des municipalités socialistes - créée dès janvier 1920 - peut jouer ce rôle, comme le reconnaît Morizet lui-même :

« Sans l'Union [des municipalités socialistes], il faut le dire, sans les discussions communes qui s'y passent, sans les directives -pas encore assez fermes- qu'elle nous donne, nous n'aurions pu mener dans nos mairies de banlieue l'action réalisatrice qui a désarmé jusqu'à l'opposition de nos adversaires. Le préfet de la Seine, qui en bon serviteur du pouvoir, ne nous porte pas dans son cœur, nous reproche de trop bien administrer [...]. Pour administrer, il nous faut des écoles de ce type. La technique municipale ne s'improvise pas »<sup>38</sup>.

Selon cette même logique, l'Union des villes<sup>39</sup> ou le Congrès international des villes revêtent une importance considérable. Le maire de Boulogne voit dans cette instance "le véritable point de départ d'une «Internationale municipale» [capable de] créer un organisme de systématisation, de technicisation, indispensable à tous les administrateurs municipaux"<sup>40</sup>. De même, le maire de Pantin y voit une façon d' « encourager les relations intermunicipales entre les divers pays »<sup>41</sup>

Plus largement, la création d'enseignements et d'instituts spécifiques répond à cette ambition d'une "science municipale"<sup>42</sup>. Ainsi, le conseil général de la Seine, sous l'impulsion d'Henri Sellier, crée en septembre 1919 l'Ecole des hautes études urbaines -rebaptisée en 1924 Institut d'urbanisme de l'université de Paris, chargée de promouvoir un enseignement opérationnel de l'urbanisme. Quelques années plus tard, Morizet -avec Henri Sellier et Auguste Mounié- propose en 1926 au conseil général de la Seine la création au Collège de France d'un enseignement de l'histoire des institutions municipales. Lors d'une séance au conseil général, Morizet déclare :

---

<sup>36</sup> Archives municipales d'Issy, procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 1920.

<sup>37</sup> Archives municipales de Puteaux, D III, 16, lettre de l'Union des conseillers municipaux socialistes de la banlieue signée par Sellier (Henri), 13 octobre 1921. Lettre citée par Renaud Payre. [PAYRE (Renaud), "Une république des communes. Henri Sellier et la réforme municipale en avril 1942", in *Genèses*, 41, décembre 2000, p.143-163].

<sup>38</sup> Tourly (Robert), "Boulogne-Billancourt. Une cité définitivement conquise au socialisme", suivi d'un entretien avec André Morizet, *l'Egalité*, 8 août 1923.

<sup>39</sup> Voir PAYRE (Renaud), *Une école des maires : l'Union des villes. L'avènement de la «science communale» à travers la figure de l'édile compétent (1913-1943)*, mémoire de DEA d'études politiques, IEP, Grenoble, 1998.

<sup>40</sup> A.M., "Le Troisième Congrès International des Villes", *La Nouvelle Revue Socialiste*, n°1, 5 décembre 1925, p.5-12.

<sup>41</sup> Auray (Charles), lettre manuscrite à M. le président du conseil général de la Seine, 30 novembre 1923,

<sup>42</sup> Voir BAUDOUI (Rémi), *La naissance de l'Ecole des hautes études urbaines et le premier enseignement de l'urbanisme dans la France des années dix aux années vingt*, Ecole d'architecture de Paris-Villemin, ARDU, Université Paris VIII, 1988.

« L'importance des institutions municipales, avant comme après la Révolution française, apparaît désormais, dans toute sa diversité, dans toute sa splendeur, dans son immense intérêt scientifique [...]. L'activité des villes contemporaines, de plus en plus denses, leurs initiatives, qui parfois ont le volume d'initiatives d'Etat, et la tendance de notre civilisation à prendre les caractéristiques de plus en plus urbaines, obligent à apporter aux études municipales une attention d'autant plus systématique que le droit [...] se modifie profondément de nos jours sous l'influence progressivement déterminante de tous ces intérêts et services municipaux dont on avait prétendu le caractère inférieur en les qualifiant de « locaux » [...]. ».

Dans sa longue intervention, il emploie un vocabulaire qui confère à l'institution municipale un caractère scientifique. Il appelle de ses vœux la constitution d'une véritable science des villes, reconnue au même titre que les autres sciences. Selon lui, un semblable centre d'études ne peut être organisé qu'au Collège de France, "haut établissement, qui, animateur de recherches méthodiques, n'a cessé depuis sa création, de favoriser le développement des enseignements supérieurs dont le programme n'a pu trouver sa place dans le cadre des universités"<sup>43</sup>.

Cette préoccupation techniciste est loin d'être isolée au plan national et international, et même paradoxalement dans la patrie de la révolution. Lors de sa visite à Boulogne en 1925, le président-adjoint du soviet de Moscou constate : "Ce qui nous frappe, c'est le développement énorme de la technicité dans le domaine communal. C'est ce qui est la cause des progrès réalisés"<sup>44</sup>. Comme la technique l'emporte, Morizet estime que pour conduire l'action municipale, il faut "le génie d'une longue patience", c'est-à-dire qu'"il y suffit de travail et de méthode"<sup>45</sup>. De la même façon, à destination cette fois de ses administrés, l'année précédente, dans une publication locale, il évoque "l'effort méthodique, soutenu, laborieux et honnête" des administrateurs. Dans divers tracts électoraux, les maires USC mettent en avant leur administration "honnête et sérieuse"<sup>46</sup>, leur "bonne gestion qui [lui] a valu l'approbation générale des habitants"<sup>47</sup>. La presse, lorsqu'elle évoque l'action de ces maires à la tête de leur municipalité, usent de ce même champ lexical de la compétence et de la méthode qui les apparente davantage à des maires compétents qu'à des élus du peuple. Dès octobre 1923, *Paris-Soir* présente Justin Oudin comme "un administrateur diligent et avisé [...] qui connaît à fond les sujets qu'il traite"<sup>48</sup> ; Louis Merlet, dans *L'Ere nouvelle des Communes*, en avril 1924, décrit Morizet comme "un homme d'action et un administrateur tenace [...], pondéré, méthodique"<sup>49</sup>. Les premiers magistrats municipaux tirent une certaine fierté, voire de l'orgueil de ces jugements flatteurs. Il convient de noter les occurrences fréquentes des adjectifs "fier" et "glorieux", en particulier après la réalisation d'un équipement municipal, qui englobent cependant, soit la municipalité tout entière, soit l'ensemble des municipalités socialistes

Une grande continuité marque la gestion municipale en dépit du changement d'étiquette politique du maire. Dans les communes gérées par l'USC, on gère avant tout le

---

<sup>43</sup> Bibliothèque administrative de la ville de Paris (BAVP), 1759, conseil général de la Seine, procès-verbaux, intervention d'A.M., séance du 10 juillet 1926, p.755.

<sup>44</sup> AMBB, D1 6a et D 20b, discours prononcé par Lioubimoff, président-adjoint des Soviets de Moscou, mairie de Boulogne, 9 novembre 1925.

<sup>45</sup> A.M., "Le Troisième Congrès International des Villes", *La Nouvelle Revue Socialiste*, op.cit.

<sup>46</sup> Tracts USC des scrutins du 10 mai 1925 à Issy et à Boulogne.

<sup>47</sup> Archives du Pré (sans cote, Compte rendu de mandat des élus municipaux du Pré, intervention d'Eugène Boistard, mairie du Pré, 3 décembre 1923. Nous remercions Valérie Perlès pour ses recherches documentaires.

<sup>48</sup> *Paris-Soir*, 22 octobre 1923.

<sup>49</sup> Merlet (Louis), "Quelques figures. André Morizet, maire de Boulogne", *L'Ere nouvelles des Communes*, 16 avril 1924.

quotidien des administrés, même si chacun apporte sa sensibilité et que la taille de la commune détermine l'ampleur des projets. Morizet, dès le début de son premier mandat, conscient de la limite de l'action municipale, ne dissimule pas l'absence de caractère révolutionnaire de sa tâche : "Ce ne sera pas la Révolution ? Sans doute. Il n'appartient pas aux municipalités de la faire. Mais ce sera l'accomplissement d'une besogne sans laquelle l'existence collective n'est pas sérieusement possible et qu'il faut par conséquent accomplir avant tout"<sup>50</sup>.

Si le retard d'entretien et d'équipement concerne l'ensemble des villes de France, la situation des villes de banlieue se présente sous un aspect encore plus négatif. Les nouvelles équipes municipales aspirent à gérer la ville autrement, ce qui signifie à la fois un changement d'échelle et un impératif d'équipement de la ville, après le passif urbain des gestions antérieures et face aux transformations socio-économiques de leur ville. Ainsi, les années 1920 sont caractérisées d'abord par le fait de combler le retard dans l'équipement de la ville ou de s'attaquer aux dysfonctionnements de la machine municipale. En second lieu, l'effort porte sur la réfection de la voirie et le nettoyage de la ville. Parallèlement, le nombre de chaussées empierrées et pavées ainsi que le réseau d'égouts se développent. Mais l'une des priorités majeures de ces municipalités concerne l'enfance et la santé publique. Ainsi, à Boulogne, la municipalité souscrit un emprunt d'un million de francs pour construire, en concertation avec l'Assistance publique, le premier hôpital de banlieue. A Saint-Ouen, la construction de deux groupes scolaires s'effectue dès l'année 1923. Au Pré, sont mis en place une buanderie dans la crèche municipale, un poste d'actinothérapie à la crèche, des coupes de cheveux gratuites pour tous les écoliers et des achats de livres destinés aux bibliothèques scolaires.

## Pour les intérêts de la banlieue

Lors des élections législatives de mai 1924, la liste sur laquelle se présente les élus de l'USC revendique explicitement son identité banlieusarde : "Notre liste ne s'intitule pas seulement Cartel des gauches, elle se nomme en même temps liste des Intérêts de la banlieue [pour] étendre au domaine départemental et national les réformes que nous accomplissons dans nos communes et pour réorganiser sur le plan administratif la Seine". D'ailleurs, sous forme d'affiche, ces élus de gauche -hormis le Parti communiste-, indistinctement membres du Parti socialiste ou de l'USC -parmi lesquels Charles Auray, Eugène Boistard, André Morizet et Henri Sellier- lancent un appel qui invite les électeurs à voter pour "des hommes d'initiative et de progrès, pour la banlieue des producteurs contre la ploutocratie et la Réaction [...], pour la banlieue du travail et pour la République sociale"<sup>51</sup>.

Pour nos élus socialistes-communistes, dans l'entre-deux-guerres, la banlieue manque certes de cohérence, mais surtout, elle n'existe pas dans le discours administratif et le langage politique face à la toute-puissance de Paris. Certes, dès la fin de années 1880, des querelles surgissent au sein du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine autour de la place de la banlieue dans cette dernière institution et de sa représentation spécifique au Sénat, mais la banlieue prend une place d'autant plus centrale dans le débat politique qu'une véritable crise urbaine l'affecte durant cette période -manque de logements, phénomène des lotissements...-.

Dans *Le Quotidien*, journal socialisant fondé et dirigé par des intellectuels de tendance radicale et socialiste, Morizet, à l'occasion des élections législatives de mai 1924, écrit un long article intitulé très explicitement «En avant les Banlieusards !». Il emploie à dessein

---

<sup>50</sup> A.M., "A Boulogne-Billancourt. Ce que les Socialistes veulent faire", *Le Populaire*, 2 février 1920.

<sup>51</sup> *Ibid.* "Appel des élus de la banlieue", élections cantonales des 14 et 21 juin 1925.

l'épithète "banlieusard". D'abord méprisante, évoquant les faubouriens aggravés de ruraux, des conseillers municipaux de Paris l'emploient délibérément à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle devant des élus des communes suburbaines jugés par trop exigeants dans le partage du pouvoir local<sup>52</sup>. Puis les intéressés reprennent le terme avec une certaine ostentation. Si elle revêt toujours une connotation péjorative dans la bouche de quelques-uns, elle sert à affirmer des droits et se banalise quelque peu. Morizet l'emploie précisément dans cet article qu'il décline comme un programme électoral -le sien, mais aussi celui de sa liste de Cartel-, qui préfigure en quelque sorte les grandes lignes des orientations politiques sur le Grand Paris qu'il développe durant les années 1930. Dès le titre de l'article, l'épithète devient adjectif substantivé, avec sa majuscule, et l'expression "en avant" révèle un certain volontarisme politique et place l'habitant de la banlieue en acteur essentiel de la vie sociale et politique. "Nous en avons assez, nous, Banlieusards, d'être régentés par des fonctionnaires politiques et des élus des «bourgs pourris» du centre"<sup>53</sup>, écrit-il. La double référence à ceux que Morizet considère comme les adversaires de la banlieue permet de valoriser l'appartenance à un espace autre, champ privilégié d'intervention et d'expérimentation sociale et politique.

En administrant Boulogne, et face à la croissance démographique de la banlieue, Morizet soutient que celle-ci ne peut pas faire face à ses besoins, il constate son retard d'équipement et le contraste entre les conditions de vie des Parisiens et des Banlieusards. Or, pour les élus de l'USC, les habitants de la banlieue doivent pouvoir jouir des mêmes conditions d'existence que les Parisiens. De même, Alexandre Bachelet défend les intérêts du personnel enseignant en faisant voter l'augmentation du supplément communal et une indemnité supplémentaire de résidence. André Morizet ne cesse de se prononcer au conseil général de la Seine contre les relèvements des tarifs de transports et contre des lignes qui ignorent la banlieue au profit de "lignes électorales [obéissant à une] considération somptuaire"<sup>54</sup>, c'est-à-dire créées à la veille d'une élection, sans intérêt social, servant à satisfaire les intérêts exclusifs d'une population infime.. Ainsi Morizet, Bachelet et Auray se refusent à ce que les habitants de la banlieue soient traités comme des "citoyens de seconde zone"<sup>55</sup> -il emploie délibérément l'expression dans nombre de ses interventions et articles-. Au contraire, il définit le Banlieusard comme un "autre Parisien"<sup>56</sup>, ce qui signifie bien que ce qui doit unir les deux populations est plus important que ce qui les sépare.

La gauche socialiste et socialiste-communiste, en particulier les maires et élus de la Seine, insistent sur l'égalité de traitement entre Paris et sa banlieue, sur des relations équitables entre les deux entités, en proposant de transformer le "régime d'exception" de la région parisienne par une décentralisation maximale de la gestion locale. Dès les élections législatives de mai 1924, Morizet expose les grandes lignes de la réforme, dans un sens fort peu révolutionnaire. Reconnaisant que les nouveaux maires de la banlieue "ont fait tout ce

---

<sup>52</sup> Voir sur ce point MULLER (Annie), *Les relations Paris-banlieue Ouest de 1884 à 1900*, mémoire de maîtrise, Université Paris X Nanterre, 1988, 2 tomes. Selon l'auteur -voir t.2, p.13-, le premier texte employant le mot "banlieusard" est un article du *Journal de Saint-Denis*, paru le 2 mai 1889, à l'occasion d'élections sénatoriales qui donnent une forte majorité à la banlieue par rapport à la capitale.

<sup>53</sup> A.M., "En avant les Banlieusards !", *Le Quotidien*, 10 mai 1924. Les «bourgs pourris» désignent au Royaume-Uni de petites circonscriptions avec peu d'électeurs que Morizet met en parallèle avec les petits bureaux de vote de Paris, notamment du centre.

<sup>54</sup> BAVP, 1759, conseil général de la Seine, procès-verbaux, intervention d'A.M., séances du 16 juillet 1925, p.783 et du 29 décembre 1926, p.803.

<sup>55</sup> On trouve des dizaines d'occurrences de cette expression dans leurs interventions. Voir par exemple l'intervention de Bachelet au conseil général en novembre 1923 et celle de Morizet en juillet 1926 [BAVP, 1759, conseil général, procès-verbaux).

<sup>56</sup> Voir, entre autres, la lettre adressée par Morizet à Robert de Jouvenel, directeur en chef de *L'Œuvre*, en janvier 1924. [Archives de Paris, carton Morizet, DE 1, lettre du 17 janvier 1924].

qu'[ils] pouvaient faire localement", Morizet soutient que "dans nombre de domaines", le pouvoir de décision leur échappe :

« Les vieilles règles de la centralisation napoléonienne et la constitution désuète de Paris remettent au préfet du gouvernement et à un conseil municipal de plus en plus anachronique le soin de trancher des problèmes que nous seuls, administrateurs élus du grand Paris, pourrions trancher en connaissance de cause dans le sens de l'intérêt général [...]. Je prétends qu'à l'heure actuelle, l'intérêt essentiel de tous les Banlieusards comme de tous les Parisiens du reste- est d'arriver à la réorganisation administrative du département de la Seine sans laquelle aucune amélioration sérieuse de nos conditions d'existence ne peut être obtenue »<sup>57</sup>.

L'année suivante, dans un article de la *Nouvelle Revue Socialiste*, il tient le même discours, convaincu que seule une réorganisation administrative panse les maux de la banlieue : "Si misérable qu'elle nous paraisse, [...] [la banlieue] s'outillera surtout lorsqu'une réforme administrative [...] aura désarticulé le mécanisme archaïque et coûteux de l'Hôtel de Ville"<sup>58</sup>. Selon lui, il n'existe pas à Paris de conseil municipal, ayant une vision large de la ville et incarnant l'intérêt général, mais que des conseillers municipaux, élus par quartiers, qui ne représentent que les petits intérêts de leur quartier -balayage, autorisations de terrasse...-. Incapables -en raison du rayon d'action sur lequel ils interviennent- d'entreprendre la visite des équipements de l'agglomération, ils délèguent alors à des bureaux qui ne sont pas intéressés à la gestion parce qu'ils n'ont aucune responsabilité : "chaque conseiller est devenu le «podestat» de son quartier". Mais il estime que la responsabilité de la mauvaise administration de Paris incombe davantage aux institutions qu'aux individus qui administrent Paris : "Ce qu'il faut, c'est de changer de régime [...]. A Boulogne, comme dans toutes les villes de France -moins une-, nous vivons sous le régime du droit commun. Tout est là. Paris subit un régime d'exception"<sup>59</sup>.

Pour les élus socialistes-communistes, les dysfonctionnements de la machine administrative parisienne ont une quadruple origine : l'obsolescence des institutions ; l'absence de véritable assemblée municipale ; les attributions des deux préfets et la sous-représentation de la banlieue dans les instances élues. Alors que dans toute commune de France, depuis la loi de 1884, le maire, nommé par les conseillers municipaux élus au suffrage universel, incarne le pouvoir administratif gestionnaire de la collectivité publique, le régime administratif de Paris dans les années 1920 est encore celui initialement constitué par le Consulat. La loi du 28 pluviôse an VIII, enrichie par les lois du 20 avril 1834, des 18 et 24 juillet 1867 et du 14 avril 1871, régit encore le régime administratif de Paris, notamment en raison de la crainte qu'inspire aux possédants et au pouvoir exécutif l'autonomie de gestion de la capitale, après les révolutions de 1830, de 1848 et de 1871. La gestion municipale est confiée à deux fonctionnaires directement nommés par l'Etat : le préfet de la Seine et le préfet

---

<sup>57</sup> A.M., "En avant les Banlieusards !", *Le Quotidien*, 10 mai 1924.

<sup>58</sup> A.M., "Le Congrès international des villes", *La Nouvelle Revue Socialiste*, n°1, 5 décembre 1925, p.5-12.

<sup>59</sup> Archives de Paris, DE 1, fonds Morizet, carton 2, lettre d'A.M. à Robert de Jouvenel, "Mon cher ami", 17 janvier 1924. Dans une missive à Robert de Jouvenel, directeur de *L'Œuvre*, il dit sa satisfaction d'avoir lu un de ses articles dans lequel il attribue la mauvaise administration de Paris au fait que "Paris est administré en vertu d'une loi qui n'existe pour aucune autre commune de France [...] et parce que les élections sont faites dans des conditions paradoxales" [De Jouvenel (Robert), "La grande lessive", *L'Œuvre*, 12 janvier 1924]. Cet article constitue une réponse à celui de Robert Dieudonné du jour précédent, qui évoque des "conseillers municipaux incapables, qui se fichent de nous". La missive de Morizet lui donne l'occasion d'offrir indirectement ses services au quotidien de De Jouvenel. Il collabore ainsi occasionnellement à ce quotidien sur les questions relatives à la réforme administrative, disposant ainsi d'une tribune politique d'envergure et moins "politique" que les organes politiques traditionnels de la gauche.

de Police. Le premier, chef de l'administration municipale, a toute responsabilité dans la nomination du personnel municipal et dans l'instruction de toutes les affaires à soumettre au conseil municipal de Paris. Le président du conseil municipal, désigné par les quatre-vingts conseillers municipaux élus au scrutin uninominal -un par quartier-, se borne pour sa part à exercer une double fonction : présider les séances de l'assemblée -auxquelles assistent de droit les préfets-, et représenter la ville de Paris dans toutes les festivités et cérémonies.

Ce conseil municipal voit ses attributions sensiblement plus réduites que celles des autres municipalités du pays, dans la mesure où les deux préfets exercent conjointement un droit de regard et de contrôle sur la gestion de la capitale. Les attributions du conseil général de la Seine ont été fixées par les lois de 1833, 1838 et 1866, la répartition du pouvoir entre les deux préfets date d'un décret de 1859, et le statut de l'Assistance publique, de 1849. Ainsi, les élus fustigent l'obsolescence des institutions parisiennes, alors que la région se transforme rapidement et que le fonctionnement des institutions est inadéquat à ces transformations : "La capitale est le pays de l'anachronisme, hélas ! [...]. La législation applicable à la région parisienne aurait le plus besoin d'être à jour, puisqu'ici la matière est complexe, mouvante, en transformation continue et rapide"<sup>60</sup>. Ce décalage s'illustre par exemple par le fait que les assemblées parisiennes, au cœur de la Troisième République, soient présidées par des bonapartistes ou des royalistes. De la même manière, la mise en place d'une direction administrative bicéphale depuis l'Empire à la tête du département de la Seine conduit à des gaspillages et à une inefficacité de fonctionnement et la répartition de leurs attributions date du Second Empire (1859).

Le directeur de l'Assistance Publique, considéré comme un troisième préfet, complique singulièrement l'administration de la région. Beaucoup d'élus évoquent même de "chinoiseries administratives", tandis que Morizet parle de "régime illogique [...], sous aucun contrôle d'aucune sorte [...] à cause d'une répartition incohérente"<sup>61</sup>. Ainsi les tramways, transports en commun sur rails, se trouvent placés sous le contrôle du préfet de Police, et les autobus, qui roulent sur le pavé de bois ou de pierre, sont contrôlés par le préfet de la Seine. Ce dernier arrête l'horaire des autobus, et le préfet de Police celui des tramways, même s'il s'agit de services empruntant les mêmes voies. De même, la préfecture de Police s'occupe de la loi de 1901 sur les associations, alors que l'application de la loi de 1884 sur les syndicats relève de la préfecture de la Seine. ou encore, l'hygiène des garnis relève du préfet de Police, et celle de l'habitation ressort à la préfecture de la Seine. Les conseillers généraux citent le plus couramment parmi ces incohérences le système de santé : le préfet de Police dirige les services d'hygiène et le service de vaccination de Paris, le préfet de la Seine s'occupe des ambulances, le directeur de l'Assistance publique dirige les hôpitaux. De même, Morizet dénonce la mainmise des directeurs généraux des services -par exemple au nombre de douze à l'Hôtel de Ville, de huit à la préfecture de Police- dans l'administration, et de leurs convictions par ailleurs fort peu républicaines. La création d'une commission interpréfectorale en 1925 répond en partie au souci d'efficacité, de simplification et d'économie que réclament moult élus de la Seine.

Dans un second temps, nos élus dénoncent ce qu'ils appellent "une caricature du suffrage universel"<sup>62</sup>. Durant les années 1920, Paris nomme un conseiller municipal par 4 600 habitants dans certains quartiers, et un par 120 000 habitants dans d'autres. La banlieue élit un

---

<sup>60</sup> Archives de Paris, Alexandre Bachelet, lettre au préfet de la Seine, 23 octobre 1923.

<sup>61</sup> André Morizet, lettre au préfet de la Seine, reproduite dans *L'Œuvre*, « Nous donnerons à Paris un Conseil municipal », 24 octobre 1924.

<sup>62</sup> L'expression -avec ses variantes- est maintes fois employée par Morizet et ses acolytes [A.M., "Nous donnerons à Paris un Conseil municipal", *L'Œuvre*, 24 octobre 1924]. On en trouve la première trace dès 1923, dans un article de *l'Égalité*. Il qualifie l'Hôtel de Ville de "pauvre caricature d'assemblée dont le préfet tire les ficelles" [*l'Égalité*, 20 juin 1923].

conseiller général pour 68 000 habitants tandis que Paris en désigne un pour 36 000. Si l'on compare deux quartiers *intra muros* de Paris, on constate à titre d'exemple en 1924 que le quartier Gaillon nomme un conseiller pour 4 629 habitants tandis que celui de Clignancourt, excentré, dans le XVIIIème arrondissement, en nomme un pour 120 207. Pire, si l'on compare Boulogne et un quartier central de Paris, on peut constater que cette même année, Boulogne compte 68 000 habitants et possède un seul conseiller général, et les quatre quartiers du premier arrondissement de Paris, peuplés de 52 077 habitants, en désignent quatre, si bien que siègent au conseil général de la Seine quatre-vingts élus parisiens et seulement vingt-deux élus de la Seine-banlieue, qui représente pourtant 34% en 1921 puis 41% de la population totale du département en 1931. Morizet raille alors celui qu'il nomme Guizot -du nom du ministre de Louis-Philippe- Fortuné d'Andigné, chargé d'un rapport sur le régime électoral de Paris en 1924. Ce dernier condamne la volonté réformatrice de Morizet et de ses collègues, "que ne justifient ni l'équité ni l'opportunité", en soutenant que Paris paie 80% des charges départementales, ce qui correspond selon lui exactement à la proportion des représentants de Paris par rapport à la banlieue. Morizet ironise :

« On croit généralement que M. Guizot est mort en 1874. C'est une erreur. L'homme au faux-col vit toujours parmi nous. Il est conseiller municipal de Paris. Mais il a pris, on ne sait pourquoi, le pseudonyme de Fortuné d'Andigné [...]. On n'a pas, je crois, depuis Louis-Philippe, posé avec autant de netteté le principe censitaire et dit plus clairement au cochon de payant : ton droit électoral sera fixé d'après ta feuille d'impôts ».

Il n'hésite pas à dédaigner son adversaire politique :

« Que les lignes directrices de l'évolution de Paris échappent à M. Guizot (Fortuné) [...] et qu'il considère la banlieue comme une annexe misérable de la capitale, cela ne saurait nous surprendre. Il voit avec les yeux de son temps, cet homme. Ne lui demandons pas ce qu'il ne peut. Ce qui nous intéresse en lui, c'est la franchise -ou l'inconscience- avec laquelle il proclame ses idées périmées [...]. Le rapport de M. Fortuné d'Andigné demeurera comme un monument symbolique du régime de démocratie approximative sous lequel le régime de la France a vécu et vit encore »<sup>63</sup>.

Depuis cette date, le Parlement discute régulièrement d'une nouvelle répartition des sièges des Conseils général et municipal de Paris. La refonte des attributions du conseil général de la Seine constitue la première étape que Morizet et ses amis proposent de franchir en matière de réorganisation administrative, la première en raison de sa simplicité et de l'unanimité qu'elle peut obtenir, mais aussi parce que le conseil général est le représentant né de l'agglomération parisienne en formation, superposant une personnalité juridique nouvelle aux personnalités juridiques anciennes de Paris et des communes suburbaines. Enfin, Morizet estime qu'il faut commencer par là car tous les grands services publics tendent l'un après l'autre à la départementalisation.

Or, la loi du 10 août 1871, "charte des départements", ne s'applique pas au département de la Seine. Même si ses séances deviennent publiques et si ses pouvoirs financiers s'étendent, le conseil général de la Seine reste régi par les lois de 1833 et de 1866, textes incohérents qui ne simplifient pas son organisation complexe et qui gênent son activité. Contrairement aux autres départements, le conseil général ne dispose pas encore de commission départementale chargée de surveiller l'administration préfectorale dans l'intervalle des sessions -rôle rempli fort mal par de grandes commissions permanentes-, les

---

<sup>63</sup> A.M., "M. Guizot vit encore... Il siège à l'Hôtel de ville", *Le Quotidien*, 20 janvier 1925.

enquêtes et vœux y sont théoriquement interdits. Morizet et Auray demandent donc que l'on applique la loi de 1871 au département de la Seine<sup>64</sup>, De toutes façons, le cadre départemental est désormais trop étroit dans le cadre d'une agglomération en formation, et une instance élue doit pouvoir agir au-delà des strictes limites départementales de la Seine et de la Seine-et-Oise. La loi du 10 août 1871, dans ses articles 89 à 91, prévoit une conférence interdépartementale Seine/Seine-et-Oise. Le conseil général de la Seine-et-Oise met en place la Conférence le 14 octobre 1921, avec sept membres délégués puis le conseil général de La Seine y délègue douze de ses représentants lors d'une séance du 10 décembre 1922, mais ses délégués ne se sont jamais réunis. "Il faut y voir la raison dans le fait que la question intéresse surtout la banlieue et que le conseil général de la Seine a désigné les présidents de ses grandes commissions qui sont presque tous des élus de Paris"<sup>65</sup>, déclare Morizet lors d'une séance du conseil général. D'autre part, le préfet de la Seine, dans une lettre du 15 novembre 1921, objecte que la loi de 1871 ne s'applique pas au département de la Seine. C'est pourquoi, dès décembre 1926, Morizet propose la reconstitution de la conférence interdépartementale Seine-Seine-et-Oise à la tribune du conseil général qui adopte la proposition -à laquelle s'associent la plupart des élus de gauche de la Seine- sans discussion<sup>66</sup>.

Faute de pouvoir accéder à la Chambre des députés, plusieurs élus USC – dont Charles Auray, André Morizet et Alexandre Bachelet - briguent donc un mandat de sénateur. Leur qualité de maire et leur prises de position au conseil général depuis deux ans les placent dans une situation beaucoup plus favorable étant donné le caractère indirect de l'élection des sénateurs. Les élections, dans le département de la Seine, ont lieu en janvier 1927. A l'occasion de celles-ci, à un moment où *Le Populaire* abandonne sa périodicité quotidienne pour une parution bimensuelle - depuis le 7 juin 1924 - et devient de plus en plus la plateforme électorale du Parti socialiste<sup>67</sup>, le quotidien d'informations générales fondé en 1869, *Le Soir*, se transforme et bénéficie d'une collaboration politique et littéraire considérable. Se voulant "une tribune libre des partis de gauche et [...] un journal complet, vivant, bien informé"<sup>68</sup>, le journal rassemble tous les démocrates au-delà d'une appartenance étroitement partisane, des radicaux aux socialistes-communistes. Robert Desnos, Alexis Caille, Pierre Lazareff, des socialistes, parmi lesquels Paul-Louis et d'anciens membres du Parti communiste, notamment Louis-Oscar Frossard, Charles Lussy et Georges Pioch font partie des premiers rédacteurs de la nouvelle formule du quotidien, lui donnant une dimension clairement politique. Dès le 22 décembre 1926, le quotidien engage une véritable "bataille pour le Sénat". Dans un éditorial qui porte ce titre, Frossard rappelle que les élections sénatoriales ne passionnent pas l'opinion, notamment en raison de son mode d'élection, mais il soutient que le Sénat "a les mêmes droits que la Chambre, et peut renverser les ministères - allusion indirecte à la chute du ministère Herriot le 10 avril 1925-. L'échec du Cartel

---

<sup>64</sup> Cette demande n'aboutit qu'en 1932 – loi du 12 mai 1932, proposée par Morizet -. Cette loi donne un statut au conseil général de la Seine et élargit ses attributions et autorise la création de syndicats intercommunaux et interdépartementaux.

<sup>65</sup> BAVP, 1759, conseil général de la Seine, procès-verbaux, séance du 1er décembre 1926, p.174 et proposition ayant pour objet la reconstitution de la Conférence interdépartementale de Seine et Seine-et-Oise, déposée par M. André Morizet, n°69, p.1-3.

<sup>66</sup> Ce n'est que deux ans plus tard, au Sénat, que Morizet demande au ministre de l'Intérieur de prendre l'initiative de réunir la conférence qui ne s'est jamais réunie.

<sup>67</sup> *Le Populaire* retrouve sa périodicité quotidienne à partir du 22 janvier 1927, précisément au moment du lancement du *Soir* et de la campagne électorale des sénatoriales. En outre, le nombre d'adhésions au Parti socialiste augmente, et dépasse la barre des 100 000 membres au début de l'année 1927.

<sup>68</sup> Frossard (Louis-Oscar), "A ses lecteurs", *Le Soir*, 18 décembre 1926. A partir du lendemain, le 19 décembre, le journal est surtitré «le seul journal de gauche du soir». Ce souci d'être complet amène le quotidien à sauvegarder toutes les rubriques de l'ancienne formule, même la Bourse et les courses, malgré sa sensibilité politique de gauche.

s'explique dans une large mesure par les résistances du Sénat"<sup>69</sup>. Morizet renoue à l'occasion de cette parution avec la presse d'audience nationale -alors qu'il n'y écrit quasiment plus depuis 1922<sup>70</sup>- en rédigeant un long article précisément sur le sujet qui lui tient le plus à cœur, l'aménagement du "Grand Paris". Morizet entend encore se placer sur un terrain plus administratif que politique – celui du « Grand Paris » - à l'occasion des élections sénatoriales :

« *Le Soir* a fait avec les élections sénatoriales de la Seine un départ magistral et Frossard, avec sa fougue habituelle, a posé la question comme elle doit l'être du point de vue politique. C'est sur un autre terrain que j'entends me placer ici pour parler du même sujet. Je l'envisage, surtout, moi, du côté administratif. Peut-être est-ce la déformation professionnelle qui agit, mais la préoccupation municipale me domine, comme elle domine nombre de mes collègues, maires ou conseillers généraux »<sup>71</sup>.

L'angle d'approche semble tout à fait pertinent pour conquérir des voix aux élections : le caractère injonctif du titre et l'hommage rendu à ses collègues, qui font partie du collège électoral lors de ces élections, dénotent la subtilité calculatrice du maire de Boulogne, d'autant que le Sénat se veut "le grand Conseil des communes de France" dont parlait Léon Gambetta. Après avoir appelé à des rapports de solidarité entre la capitale et sa banlieue et à une réforme administrative de la région, Morizet entend apparaître comme un pragmatique, un acteur de terrain, et c'est ainsi qu'il entend vaincre les adversaires politiques de la gauche, plus que par des considérations rhétoriques partisans : "Le voilà le programme des sénatoriales, le programme essentiel : constituer «l'agglomération parisienne». Je ne méconnaissais pas qu'il y a des questions politiques, ou plutôt que toute question présente un aspect politique. Mais je crois avec le bonhomme Chrysale qu'on vit de bonne soupe et non de beau langage, et j'aimerais, avec mes collègues, qu'en cette histoire électorale, les réalités passent au premier plan"<sup>72</sup>.

Suite à cet article, le journaliste Charles Lussy, membre de l'USC -qui rédige chaque jour la biographie d'une personnalité- dresse un portrait hagiographique de son ami Morizet. Après avoir évoqué le "journaliste de race dont la documentation est toujours écrasante, le style direct et précis", en particulier à travers "[ses] campagnes vigoureuses [...] et retentissantes de *l'Humanité* de Jaurès", il montre à ses lecteurs ses talents d'administrateur :

« Son esprit positif et pratique a triomphé de la plupart des difficultés. Il a fait entrer dans la pratique quelques-unes des idées qui lui sont chères et effectué des réalisations qui ont pu ensuite être données en exemple [...]. Il s'est fait l'apôtre du «Grand Paris». Il réclame avec force la suppression des barrières et règlements absurdes [...]. Ce «Grand Paris» a besoin d'une législation nouvelle. Morizet saura la réclamer et l'obtenir du Parlement dont le prochain scrutin sénatorial va, sans aucun doute, lui ouvrir les portes »<sup>73</sup>.

Début janvier, divers articles de ce même quotidien -notamment ceux de Charles Lussy et du socialiste Jean Longuet (lui-même candidat aux sénatoriales, en troisième

---

<sup>69</sup> Frossard (Louis-Oscar), "La bataille pour le Sénat", *Le Soir*, 22 décembre 1926.

<sup>70</sup> Rappelons que les derniers articles de Morizet dans la presse nationale ont trait à l'organisation politique de la Russie soviétique dans *l'Humanité* et le plus tardif concerne la question du logement, suite à sa visite des HBM d'Outre-Rhin, toujours dans *l'Humanité* ["Des cités-jardins, enfin !", 11 juin 1922]. Seuls deux articles "techniques" sur la réforme administrative de Paris parus dans *L'Œuvre* entre octobre 1924 et janvier 1925 et un article dans *Le Quotidien* (mai 1924) font figure d'exception.

<sup>71</sup> A.M., "Il faut aménager le «Grand Paris»", *Le Soir*, 31 décembre 1926.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Lussy (Charles), "Portrait du Soir. André Morizet", *Le Soir*, 31 décembre 1926. Cet article est accompagné d'un portrait photographique de Morizet.

position sur la liste socialiste)- insistent sur "l'importance de l'élection sénatoriale de la Seine" et sur l'entente des gauches face à un Bloc national divisé<sup>74</sup>. Si tous reconnaissent que le Sénat représente la forteresse traditionnelle du conservatisme social, et fulminent contre son misonéisme, sa nonchalance et son apathie, ils ne blâment plus pour autant le bicaméralisme de la Constitution de 1875 et ils estiment nécessaire de "faire pénétrer dans la Haute Assemblée cet esprit de l'urbanisme social et moderne [...] et les aspirations de la démocratie ouvrière et paysanne du pays"<sup>75</sup>.

Lors de cette élection indirecte, le 9 janvier, au premier tour de scrutin, les partis politiques de gauche présentent leurs listes respectives face à la "liste d'Union nationale républicaine" conduite par Pierre Laval. Alexandre Bachelet, vice-président du conseil général, conduit la liste de l'USC, sur laquelle Morizet figure en cinquième position, avant Juste Oudin. A l'issue du premier tour, seul Pierre Laval est élu en recueillant la majorité des suffrages. Pour le second tour de scrutin -qui se déroule le lendemain- une liste de cartel, dite d'"union des gauches" se constitue, conduite par Charles Auray et le sortant radical-socialiste Théodore Steeg -résident général au Maroc- sur laquelle Morizet figure en sixième position. En principe, les communistes devaient retirer leurs candidats pour "voter en masse contre le Bloc national", mais finalement ils choisissent leurs candidats, si bien que ni Henri Sellier ni Jean Longuet ne parviennent à recueillir suffisamment de suffrages pour être élus. Pour la première fois, au Sénat, la gauche l'emporte nettement, et les socialistes désignent pour la première fois leur président de groupe en la personne de Fernand Bouisson. Toujours membre de l'USC, Morizet ne fait pas encore partie de ce groupe et il se range dans les "non-inscrits". Il faut attendre 1928 pour que le sénateur-maire de Boulogne le rejoigne en même temps que le Parti socialiste. Si l'on relit le manifeste du Parti socialiste pour les élections sénatoriales, on constate de toutes façons l'adéquation entre les positions de Morizet et les propositions du manifeste, en particulier "la refonte et la décentralisation administratives, l'extension des pouvoirs des assemblées communales et départementales, et la gestion directe des grands services par les collectivités élues"<sup>76</sup>.

## Le poids du symbolique

Prenant acte de la professionnalisation croissante des fonctions municipales, et prenant l'étranger pour modèle, les élus de l'USC s'orientent vers un municipalisme gommant l'appartenance partisane. Entre 1919 et 1939, la continuité de la gestion paraît évidente. Les différentes inflexions politiques de Morizet, Oudin, Boistard, Oudin et Bachelet n'altèrent pas la gestion municipale, se contentant seulement d'infléchir les priorités des campagnes électorales.

En fait, le seul glissement -nous ne dirons pas rupture - entre la gestion communiste (à laquelle nous devons rattacher l'épisode de l'USC entre 1923 et 1927) et socialiste- se situe au niveau symbolique. L'antimilitarisme et la campagne pour l'amnistie marquent particulièrement la première période. A Boulogne, la réalisation du monuments aux morts - confiée au sculpteur Paul Landowski – doit « célébrer les morts et traduire la douleur générale » et manifester un contenu clairement pacifiste (aucune allusion à la France ou à la patrie, évocation muette de la veuve tenant l'orphelin par la main). Surtout, Morizet commet un acte d'une portée plus politique en refusant de se rendre à la revue militaire du Quatorze-

---

<sup>74</sup> Lussy (Charles), "L'importance de l'élection sénatoriale de la Seine", *Le Soir*, 2 janvier 1927 ; "Ce que sera l'élection sénatoriale de la Seine", *ibid.*, 6 janvier 1927. Voir aussi Longuet (Jean), "La bataille du 9 janvier et son sens véritable", *ibid.*, 7 janvier 1927.

<sup>75</sup> Longuet (Jean), art.cit.

<sup>76</sup> "Pour les élections sénatoriales. Manifeste du Parti socialiste" [manifeste voté par la CAP du Parti socialiste le 8 décembre], *Le Populaire*, 15 décembre 1926.

Juillet à Longchamp, alors sur le territoire de la commune. Morizet décline l'invitation et renvoie les cartes en motivant sa décision : « Magistrats municipaux, nous représentons une ville qui a mobilisé l'effectif d'une division, qui a perdu sur les champs de bataille l'effectif d'un régiment. Nous manquerions à nos morts, à nos commettants comme à nous-mêmes en nous associant à la glorification d'un militarisme que nous avons toutes raisons de détester »<sup>77</sup>. Ainsi, alors que Morizet commence un voyage d'études sur les HBM en Allemagne, un décret signé par le préfet de la Seine au nom du ministre de la Guerre Alexandre Millerand et du ministre de l'Intérieur le révoque pendant une année de son mandat de maire, considérant que « monsieur Morizet a adressé une lettre injurieuse pour l'armée et le gouvernement »<sup>78</sup>. Le choix de la toponymie et le vote de souscriptions pour honorer la mémoire de leaders du mouvement ouvrier vont dans le même sens. Dès décembre 1920, le conseil municipal de Boulogne vote 500 francs en vue d'élever un monument pour Jaurès à Carmaux<sup>79</sup> ; en 1922, il vote une somme de 300 francs destinée à l'érection d'un monument à Jules Guesde à Roubaix<sup>80</sup>. Dès 1920, les nouveaux élus modifient les noms de rues. En mars 1920, le boulevard de Strasbourg, la plus longue artère nord-sud de la ville, devient le boulevard Jean-Jaurès ; les noms d'Edouard Vaillant et de Jean-Baptiste Clément sont attribués à la rue de Versailles et à la Grande Rue.

A ces noms sont associés les qualificatifs de "membre de la Commune", ce qui entraîne la protestation de Paul Caujole, chef de file de l'opposition municipale. Morizet lui répond avec dérision : "Il me semble pas plus que moi vous attachiez d'importance aux étiquettes", et de citer Saint-François d'Assise comme "vieux bolchevik"<sup>81</sup>. Au Pré, en février 1921, à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts ont lieu les obsèques officielles du maire décédé en 1914, Jean-Baptiste Sémanaz. Le conseil municipal décide que l'inauguration doit faire l'objet d'une grande manifestation antimilitariste. Lors de celle-ci, Boistard, sans faire une seule allusion aux circonstances de la mort de Sémanaz, rend hommage au « précurseur ayant compris l'importance que pouvait avoir l'exemple de son administration, et le rôle que pouvait jouer dans l'avenir la cellule communale, base du régime qu'il rêvait d'une société meilleure dans une organisation démocratique et sociale. Il ne peut servir d'exemple à d'autres partis politiques qu'à celui qui se tient à l'avant-garde »<sup>82</sup>.

Dans un autre discours lu par un conseiller municipal, la guerre y est décrite comme « l'épanouissement monstrueux de l'ignorance et de la haine [...]. Treize millions de cadavres, voilà le chiffre épouvantable que la classe capitaliste, que l'internationale de l'argent, du lucre et du pouvoir peut inscrire à son tableau de guerre ». Le conseil municipal vote une série de subventions et de vœux jugés subversifs par le pouvoir central. Ainsi, il émet le vœu en décembre 1921 qu'une loi générale d'amnistie soit votée par le Parlement<sup>83</sup>. De même, il vote une subvention à la LDH pour « exercer des poursuites contre les responsables des atrocités commises par la justice militaire »<sup>84</sup>. Enfin, la pratique des maires communistes et socialistes-communistes, fondée sur un internationalisme concret et militant, s'illustre par des voyages d'études éditaires et des échanges constants avec des municipalités étrangères, notamment soviétiques. En juillet 1922, les conseillers communaux et provinciaux belges sont officiellement reçus dans les communes de banlieue de la Seine. A leur retour, les

<sup>77</sup> André Morizet, lettre au ministre de la Guerre, 11 juillet 1922.

<sup>78</sup> Arrêté du 21 juillet 1922, cabinet du préfet de la Seine.

<sup>79</sup> AMBB, D 11, conseil municipal du 6 décembre 1920.

<sup>80</sup> *Ibid.*, conseil municipal du 28 février 1922.

<sup>81</sup> Musée des Années Trente, dossier Morizet (carton 2), réponse d'A.M. à la "protestation" du docteur Paul Caujole, non datée.

<sup>82</sup> Eugène Boistard, discours « Citoyennes et citoyens », sans date.

<sup>83</sup> Archives du Pré, conseil municipal, séance du 21 décembre 1921.

<sup>84</sup> *Ibid.*, 4 mars 1923.

conseillers de Bruxelles louent l'œuvre de Morizet "sous l'impulsion duquel de belles choses ont été réalisées"<sup>85</sup>.

En novembre 1925 a lieu une visite encore plus marquante, celle des Soviets de Moscou, au cours de laquelle on comprend le rôle déterminant de la symbolique révolutionnaire dans une municipalité socialiste-communiste. Morizet souhaite la bienvenue à la délégation en offrant au vice-président du soviet son livre *Chez Lénine et Trotski*. Il montre à ses visiteurs les portraits de ces deux derniers suspendus dans son cabinet, en ajoutant que cela ferait certainement plaisir aux camarades russes de "trouver ici les portraits des chefs vénérés du prolétariat russe"<sup>86</sup>.

Dans son discours de bienvenue, après avoir dressé la liste sommaire des usines installées à Boulogne, le maire prétend que la plupart des "camarades" du conseil municipal travaillent "dans l'une ou l'autre de ces usines", et il revendique l'appellation de "municipalité ouvrière [...] conquise sur la bourgeoisie conservatrice pour en faire une cité commode et agréable à vivre pour les travailleurs de tous pays qui l'habitent". Il tient avant tout à mettre en avant la similitude de fonctionnement des deux communes, constatant à l'issue de son séjour à Moscou en 1921 "la même composition de l'assemblée municipale et les mêmes méthodes". Concluant par un vibrant éloge des révolutionnaires russes, il qualifie la Révolution russe de "plus grand fait de l'histoire ouvrière depuis la Commune de Paris et le plus grand fait de l'histoire universelle depuis la Révolution française" ; et sans même évoquer la République française, l'élu clôt son discours par l'exclamation : "Vive la République des Soviets de Russie !". Au-delà du symbolique et de la rhétorique révolutionnaires, la gestion "communiste" ne se distingue guère de celle mise en œuvre par les socialistes et les sociaux-démocrates en Europe. Ainsi, une délégation de conseillers socialistes belges s'étonne lors de sa visite à Boulogne de l'orientation strictement réformiste d'une municipalité communiste : "Ces communistes, qui se donnent si volontiers un air farouche et qui nous appellent, nous de la Deuxième [Internationale], des embourgeoisés, des vils réformistes, ne sont guère ces révolutionnaires, dans le sens qu'ils veulent bien nous le faire croire"<sup>87</sup>. Non seulement ils s'amusent du fait que Morizet et ses adjoints soient ceints de l'écharpe tricolore, mais surtout, ils constatent que "ces administrateurs communaux, lorsqu'ils se trouvent devant une tâche à réaliser, ne diffèrent guère de ceux qu'ils appellent les réformistes". Ainsi, ils s'étonnent de voir les pompiers de Boulogne, portant l'étoile soviétique à la boutonnière, qui font admirer à leurs visiteurs une lance à eau très puissante.

Les élus socialistes-communistes rejoignent la « vieille maison » socialiste mais selon des temporalités différenciées : alors que le plus grand nombre de ces élus regagnent la SFIO dans le courant de l'année 1924 – Eugène Boistard dès juin 1924, Charles Auray dès août 1924 –, Morizet, alors qu'il est élu sénateur en 1927, revendique encore l'étiquette « socialiste-communiste » - si bien qu'il se range dans le « groupe » des non inscrits – ne rallie le Parti socialiste qu'au début de l'année 1928<sup>88</sup>, saisissant un contexte favorable à l'influence grandissante de la gauche au sein du Parti socialiste, notamment au sein de la fédération de la Seine avec la tendance Zyromski. Ces élus ont toujours été clivés entre

---

<sup>85</sup> "Les Conseillers socialistes belges à Paris. Parmi les Municipalités communistes", *Peuple (Bruxelles)*, 15 juin 1922.

<sup>86</sup> AMBB, D 16a, visite de la délégation des Soviets de Moscou, compte rendu sténographique, novembre 1925. Notons, qu'outre ces deux portraits, se trouvent au fond du bureau du maire les portraits de Guesde, Jaurès, Sembat et Vaillant. [photographie du bureau reproduite dans les annexes].

<sup>87</sup> "Les conseillers socialistes belges à Paris. Parmi les Municipalités communistes", *Peuple (Bruxelles)*, 15 juin 1922.

<sup>88</sup> Demande de la section de Boulogne de l'USC de « rentrer dans le Parti socialiste avec ses conseillers municipaux, son conseiller général et son sénateur », 4 janvier 1928. Voir Archives nationales, F7 13080, rapport de police du 5 janvier 1928. Morizet acquitte ses cotisations à l'USC jusqu'en septembre 1927. Voir Archives de Paris, DE 1, fonds Morizet, carton 2.

aménager et améliorer la réalité existante et les perspectives révolutionnaires, mais ils consacrent une grande partie de leur activité aux problèmes municipaux en valorisant la banlieue. . Ce passage par l'USC les a marginalisés mais leur fait occuper une place à part : ils sont avant tout techniciens, reléguant paradoxalement la politique à l'arrière-plan. Du coup, ils n'occupent pas de rôle dirigeant dans l'appareil du Parti socialiste, mais la plupart ont gardé des liens avec le Parti communiste. Ainsi, ils s'abstiennent ou s'absentent lors du vote de la déchéance des députés communistes, ils ne prennent pas part au vote des pleins pouvoirs à Pétain. En fait, les magistrats municipaux de l'USC font partie de ce que Alain Cottereau nomme "l'establishment réformiste"<sup>89</sup>. Mais, plus que toute autre orientation, le rapport à la banlieue - mettre la banlieue au centre de toute décision - unifie l'ensemble de la gestion des équipes municipales de ces dissidences, au-delà des contingences politiques. Ces figures n'existent que par et pour cette banlieue qui cherche à s'émanciper de son désordre initial. Dans des instances de pouvoir adaptées à leurs propositions, le conseil général puis surtout le Sénat – singulièrement absentes de la Chambre des députés -, elles commencent à penser le Grand Paris en gestation au début des années 1930.

---

<sup>89</sup> COTTEREAU (Alain), "Les débuts de la planification urbaine dans l'agglomération parisienne", *Sociologie du travail*, n°4, octobre-décembre 1970, pp. 362-392.